

**LE TRAVAIL DES ENFANTS EN ALGERIE :  
ENTRE STIGMATE DE LA PAUVRETE  
ET STRATEGIES FAMILIALES**

Kamel **BOUCHERF**\*

**Résumé**

Notre article se propose d'analyser le travail des enfants comme dimension de la problématique générale de l'économie informelle. L'interrogation porte sur la relation liant le phénomène à deux variables explicatives : la situation de pauvreté des familles et les stratégies familiales. La mise au travail des enfants est une décision parentale. Une majorité d'enfants travaille en fréquentant l'école. L'activité de vente ambulante et le travail agricole dominant. Le travail occasionnel des enfants caractérise surtout les milieux urbains pour des chefs de ménages salariés. Les représentations et les stratégies parentales dans le travail de leurs enfants reposent sur leur statut d'emploi mais renseigne en même temps sur l'impact des facteurs immatériels.

**Mots clés :** Informel, Economie informelle, Travail des enfants, Capital scolaire, Socialisation.

**Classification JEL :** A13, A14, D64, E26, Z13

**Introduction**

Notre article se propose d'analyser le travail des enfants comme dimension de la problématique générale de l'économie informelle. L'interrogation porte sur l'analyse de la relation liant le phénomène à

---

\* Maître de conférences A, école nationale supérieure de sciences politiques, chercheur associé CREAD. Boucherf.kamel@gmail.com.

deux variables explicatives : la situation de pauvreté des familles et les stratégies familiales.

La démarche que nous empruntons consiste d'abord à mettre en évidence les éléments théoriques qui autorisent l'intégration du phénomène du travail des enfants dans le contexte de l'économie informelle. Ensuite, une exploration de la réalité du travail des enfants dans la société algérienne selon deux pistes complémentaires : la première piste consiste à saisir l'étendue de l'impact du facteur économique (revenu familial), au moment où la seconde se donne pour but d'informer sur le rôle des facteurs socio-culturels à la base de la représentation du processus de socialisation.

Dans la littérature sur l'économie informelle, un consensus se dégage pour considérer que cette dernière ne peut pas faire l'objet d'une définition intrinsèque. Le caractère informel attribué à une activité tire sa signification de sa relation avec ce qui est défini comme formel. Par ailleurs, est souvent évoquée l'idée qu'il y a un tel enchevêtrement entre l'économie informelle et l'économie formelle qu'il devient presque impossible de distinguer nettement les frontières qui les séparent. (Lautier 1994, Mozere 1999). A partir de là, et dans les pays en voie de développement où l'économie informelle domine, son existence est due en grande partie à l'échec enregistré dans la généralisation du salariat. L'échec des expériences de développement économique et les mesures d'ajustement structurel qui ont suivi ; caractérisent l'inefficacité des politiques économiques entreprises. Les mesures d'ajustement structurel qui étaient supposées réaliser les équilibres macro-économiques ont eu des conséquences désastreuses sur la situation socio-économique de larges couches de la population, dont les enfants (Bonnet. M & Schlemmer. B. 2009, Leroy. A.2009 ; Nieuwenhuys.O. 2006.178). Au final, le système économique demeure largement dominé par la prolifération d'activités informelles.

Néanmoins et de manière générale, l'économie informelle ; se présente comme une économie de survie ; qui, par le biais d'un nombre infini d'activités, permet de se prémunir, tant soit peu, de l'exclusion économique et sociale. C'est aussi un type d'activité économique qui permet de rester "la tête hors de l'eau", mais sans garantie de pouvoir sortir de la précarité.

Mozere qui, dans son ouvrage, s'interrogeait sur les fondements de la notion, disait : « En fait, pour comprendre la dynamique de l'économie informelle, c'est le rapport à la loi qui est décisif... »

(1999, 83). Il s'agit d'une position ; somme toute ; très rationnelle et qui très souvent, pour ne pas dire systématiquement, attire le consensus chez ceux qui prennent l'économie informelle comme objet d'étude.

Ce qui apparaît logique, *a priori*, court le risque, cependant, de décontextualiser la dynamique de l'économie informelle par un excès de théoricisme ou d'institutionnalisme. En effet, dans le cours de la réalité socio-économique de tel ou tel pays en voie de développement, l'aspect hautement contraignant des politiques d'emploi, entre autres, mène souvent les décideurs à penser l'économie informelle comme une alternative à ne pas négliger, tant sur le plan économique que social, voire politique. Ce sont les conséquences d'un réalisme et d'un pragmatisme indéfectibles qui guident les politiques à mener, allant jusqu'à penser la formalisation ou la réglementation des activités informelles.

Rendre compte des activités économiques informelles exclusivement sur la base de facteurs structurels et macro-économiques, malgré sa domination dans les pays du tiers-monde, est quelque peu réducteur, dans la mesure où cela occulte la pratique de l'activité économique dans le contexte de stratégies que peuvent développer les acteurs, justement par rapport à l'application des dispositions de la loi.

### **1. Le travail des enfants, un maillon de l'économie informelle**

La pratique de et dans l'informalité peut prendre deux formes : elle peut être saisie comme une conséquence de circonstances socio-économiques, comme elle peut être le résultat de stratégies que développent les acteurs économiques, pour «...échapper aux enregistrements prévus dans le cadre de la loi » (Mozere, 1999, 38). Tant qu'elle découle d'un libre choix de ce que les acteurs définissent comme activité économique, l'informalité s'inscrit dans de nombreux registres, allant de la débrouillardise, à la nature illégale et illicite de certaines activités, en passant par celles qui réalisent la passerelle entre sphère de production et sphère de reproduction et que sédimentent harmonieusement les relations familiales et parentales.

En évoquant les relations familiales induites ou structurant les activités de l'économie informelle, la référence va immédiatement à la prégnance du système de solidarité entre acteurs. Dans des registres différents, nombre d'auteurs mettent en évidence cette réalité ; Lautier, notamment, remarquait à juste titre que « *ce qui caractérise*

*les rapports sociaux de l'économie informelle est d'abord la solidarité...»* et d'ajouter : *«la solidarité familiale est souvent présentée, dans la littérature de l'économie informelle, comme celle qui détermine la logique de fonctionnement et de reproduction des unités qui la composent»* (1994, 34, 68).

Indépendamment de la situation des acteurs sur le plan de l'activité, il est indéniable que, premièrement, l'activité informelle qui se fait "de son propre chef" dans une certaine mesure, se réalise à l'ombre de tout ce qui codifie les relations de travail, sans pour autant nier l'impact des rapports sociaux dans lequel elle prend forme. Mais en même temps, elle possède cette vertu fondamentale aux yeux de ceux qui y travaillent d'être la réponse adéquate à l'objectif de *to make à living*. De surcroît, pour les cas des employeurs, quand les circonstances le permettent, *l'entrepreneur* (on peut l'appeler ainsi au sens économique stricte et exclusif) se donne le sentiment de créer de l'emploi et donc un revenu dans son réseau familial ou parental. Un sentiment visiblement animé par la croyance en la communauté de destins économiques de ses membres, mais qui, en réalité, cache mal la logique d'ajustement et d'équilibre de la rentabilité sociale à la rentabilité économique.

Ceci dit, l'économie informelle est bien multiforme, jusqu'à rendre incommode et vaine toute définition et description précises et exhaustives et, surtout, à rendre inopérant le sens précis qu'il pourrait lui être affecté. Nous envisageons donc, d'analyser le phénomène du travail des enfants comme un maillon du large domaine de l'économie informelle.

Observer le travail des enfants dans le contexte de la problématique de l'économie informelle exige d'emblée une mise au point d'ordre théorique. En effet, évoquer l'informalité de l'activité économique, c'est indéniablement signifier la non-conformité aux règles et comportements que dictent les dispositions de la loi. De ce fait, l'économie informelle renferme l'ensemble des activités qui ne sont ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées selon les régulations institutionnelles, tant que l'activité économique est organisée et codifiée pour les entreprises et les personnes (BIT, 2002, 1).

Au risque de nous répéter, qu'il soit bien précisé que le caractère informel d'une activité déterminée, se définit à travers le non respect des règles régissant toute activité économique et, partant, de la réglementation des relations qui s'établissent entre les hommes à

l'occasion de l'activité de travail. A l'opposé, le caractère formel se définit, lui, par le biais de la conformité. Du coup, quand il est question du travail des enfants, ce n'est pas la nature et les fondements même de l'activité qui sont contestés, en vertu notamment du principe universel du "droit" au travail, mais c'est plus exactement son apparition dans un environnement socio-économique et juridique déterminé qui identifie l'enfant à une personne mineure, laquelle personne ne peut en aucune manière exercer une activité de travail au sens que lui donne le législateur. Or, si c'est la relation à celui qui exécute le travail qui n'a pas d'existence juridique, car tout simplement bannie et prohibée, dans ce cas l'informalité se confond forcément avec l'illégalité.

Ce rapprochement entre les deux notions se doit d'être clarifié par la mise en évidence du glissement du champ de l'économie informelle vers celui du travail informel. A ce propos nous prenons à notre compte la précision que faisait Daza : « Si illégalité s'oppose à légalité et que formalité peut être synonyme de légalité, pour autant illégalité ne signifie pas toujours informalité » (2005,10). Une précision importante qui nous aide à comprendre pourquoi, « dans bon nombre de pays, est également considéré comme illégal le travail des enfants si ces derniers n'ont pas l'âge prescrit par la loi ».

Désormais, le travail des enfants prendrait le sens d'exploitation d'une catégorie sociale hautement vulnérable. Pour Schlemmer (1997, 70), il est quasiment impropre de parler de travail des enfants tant qu'il s'agit d'une personne qui n'a pas le droit de travailler. De ce fait, toute association de l'enfant à l'activité économique, notamment marchande, rime avec exploitation. C'est dans ce second registre que s'inscrit précisément le travail des enfants saisi comme objet d'étude, parce qu'incontestablement : « Les enfants sont les personnes les plus vulnérables à tous les aspects négatifs de l'informalité » (BIT, 2002, 29).

Rien ne sert de plaider en faveur des enfants travailleurs de manière absolue, car nombre d'auteurs ont déjà évoqué les risques de l'amalgame en ciblant sciemment l'effet socialisateur du travail chez l'enfant : « Le travail comme forme de socialisation a largement été abordé par les anthropologues s'intéressant aux sociétés rurales. Si cette approche a été critiquée en raison du manque de réflexions sur les mécanismes d'exploitation (Nieuwenhuys, 1996a), elle permet néanmoins de comprendre le caractère nécessaire du travail des enfants, tant pour la reproduction de l'unité productive familiale dans

des activités traditionnelles que pour assurer le futur de l'enfant dans des secteurs modernes...» (A.Invernizzi. (2003/4.1). Ce qu'il nous revient de préciser, s'agissant du travail des enfants, c'est que l'activité à laquelle s'adonne l'enfant est ainsi nommée, à partir du moment où, en substance, elle s'insère de manière implicite ou explicite dans le cadre des rapports marchands mais surtout, n'est d'aucun apport pour la personne de l'enfant. C'est à cet effet, précisément, que, quand il est analysé à la lumière des dimensions sociologiques et économiques, le phénomène illustre bien l'ampleur du caractère quelque peu réducteur de l'approche strictement juridique qui révèle à son tour la distance existant entre l'arsenal juridique et la réalité socio-économique de situations concrètes déterminées. Ceci pour dire que les textes de loi - aussi précis, raffinés soient-ils - n'ont jamais constitué un rempart efficace et soutenu contre la pauvreté qui caractérise les sociétés, singulièrement celles du tiers-monde, ni même la mise en place de stratégies d'acteurs développées en marge de ce qui est connu pour être conventionnel. En poussant cet argument à son extrême, il n'est, sans doute, pas difficile de saisir pourquoi les premiers à s'élever contre l'interdiction du travail des enfants sont les enfants travailleurs eux-mêmes. Une contradiction ; on ne peut plus claire, qui montre les limites intrinsèques de l'approche juridique et incite, par conséquent, à envisager d'autres pistes de recherche qui, nécessairement, englobent plusieurs dimensions, à l'image de la complexité du comportement des hommes en société. C'est ainsi que, dans un élan de réalisme expressif, A.Morice déclarait qu' «...aussi longtemps que certaines réalités économiques perdurent, l'interdiction demeure, au mieux une illusion, au pire, un outil pratique entre les mains de l'exploiteur ». (In Schlemmer, 2000. 196).

## **2. Le travail des enfants en Algérie**

En Algérie, les réformes économiques entreprises au début des années 1990, notamment le programme d'ajustement structurel adopté, suite à l'échec de la politique de développement, se sont soldées par une réduction sévère, voire une perte de revenus, notamment pour les familles dont les chefs ont fait l'objet de licenciement pour raison économique. Ces dernières se trouvèrent dans une situation de pauvreté chronique, où elles n'avaient et n'ont toujours d'autre solution que de mobiliser toutes leurs capacités humaines afin de subvenir à leur besoin, parmi lesquelles se trouve la

mise au travail des enfants. La situation de pauvreté représente la cause première dans la mise au travail des enfants. (Basu & Van, 1998).

La paupérisation d'une importante fraction de la population et son lot de conséquences immédiates sur la satisfaction des besoins familiaux essentiels ; ont poussé les parents à la mise au travail de leurs enfants. Aussi, l'activité de travail chez l'enfant, en Algérie, prend place sans que cela ne cause nécessairement la déscolarisation. Donc, ce qui caractérise le travail des enfants en Algérie, entre autres, c'est la bi-activité.

Les enfants s'adonnent au travail tout en fréquentant l'école. Cela est rendu possible, en Algérie, compte tenu du fait que la politique d'éducation nationale n'exige pas que les dépenses de scolarisation constituent une part importante du budget familial. En réalité, ce qui est visé, c'est la rentabilisation économique du temps libre de l'enfant. Un fait amplement décrit à travers le principe de l'axiome de luxe (Basu & Van, 1998 ; Manier, 1999).

Le phénomène du travail des enfants n'est pas connu en Algérie. Mis à part deux tentatives d'identification du phénomène, (étude MSNF/UNICEF 1999 et enquête MICS3 2006), la recherche et les études approfondies sur la thématique sont quasi-inexistantes. C'est ainsi qu'en vertu de l'état de la connaissance sur le phénomène qui est pourtant visible, nous avons attribué à notre enquête un caractère exploratoire, dans le but de collecter le plus possible d'informations pour mettre en exergue les éléments d'une problématique.

La matière descriptive<sup>1</sup> du travail des enfants en Algérie<sup>1</sup>, doit être lue en fonction des données du contexte dans la mesure où il ne s'agit pas d'une enquête périodique. Les enquêtes nationales aptes à

---

<sup>1</sup> Les chiffres dont il est fait usage dans notre article sont tirés d'une enquête sur le travail des enfants menée en 2005 au profit de l'INT (institut national du travail)-Alger - dont j'étais le chef de projet.

Pour une analyse sociologique approfondie, la base de données de la dite enquête a été utilisée pour la préparation de mon doctorat d'Etat. L'enquête a porté sur un échantillon spatial constitué de 12 wilayas couvrant toutes les régions du pays avec un échantillon basé sur le taux de déscolarisation des enfants âgés entre 6 et 15 ans. A cet effet, au premier passage, 981 ménages ont été enquêtés sur 1000 prévus. Le second passage nous a permis d'enquêter sur 2194 enfants âgés entre 6 et 15 ans et dont 536 travaillaient de manière régulière ou occasionnelle.

actualiser les données ne peuvent être utilisées pour des raisons méthodologiques. En effet, les enquêtes MICS3 et MICS4, ne captent le travail des enfants que dans le cadre de la semaine qui précède l'enquête, alors que le travail des enfants en Algérie est dominé par la forme occasionnelle, donc irrégulière. L'enquête emploi (ONS) quant à elle, ne cible que les individus âgés de 15 ans et plus. Nous envisageons, pour notre part, d'assembler les données nécessaires en guise de réponse à deux questions fondamentales : en quoi consiste le travail des enfants en Algérie ? S'agit-il d'un phénomène lié exclusivement à la situation de pauvreté, qui fait de l'apport financier des enfants une nécessité vitale ?

En Algérie, le code civil stipule qu'un individu est considéré enfant jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. Mais quand il est question de l'activité de travail, l'enfant est autorisé à travailler, sous certaines conditions, à l'âge de 16 ans (Code du travail. chapitre II. article 15). Jusque là, il n'est sous aucun prétexte, permis à un enfant d'exercer une quelconque activité de travail. Une période coïncidant avec celle de la scolarité obligatoire.

L'analyse du rapport de l'âge de l'individu à la pratique du travail ; révèle bel et bien que celui-ci est une catégorie sociologique que chaque société construit en fonction d'un ensemble de considérations afférentes à l'ensemble des champs qui la structurent.

Quoique la conception juridique et légale, en vertu notamment de son aspect opératoire dans la détermination des responsabilités civiles et pénales, reste dominante parmi toutes les conceptions de l'âge, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est point exclusive, et que la notion demeure fortement tributaire des représentations sociales et des circonstances socio-anthropologiques et culturelles de chaque société. Ceci pour dire que l'enfance est par définition le produit d'une construction sociale, car elle est le point de jonction entre l'ordre classificateur dont s'acquitte la notion d'âge et ce qui lui correspond comme statut, besoins, rôles sociaux et responsabilités que dicte la société dans son ensemble. H.Mendras notait à ce propos que « Chaque société se fait une certaine image de l'enfant et traite celui-ci en fonction de cette image » (1975,31).

En ce qui concerne l'enquête proprement dite, il est à signaler que notre échantillon a ciblé les espaces ruraux et urbains à haut niveau de déscolarisation des enfants mineurs (16 - 17ans) et ceux entrant dans l'intervalle d'âge de la scolarité obligatoire en Algérie (6 – 15 ans).



La catégorisation ainsi faite est motivée par les dispositions juridiques du travail des mineurs dans la législation algérienne du travail (code du travail). Partant du fait que notre hypothèse de départ (fondamentalement inductive) fut le résultat d'une lecture interprétative du triptyque enfant –école– travail, notre dispositif de collecte des données avait pour objectif de maximiser les chances d'enquêter sur les enfants qui travaillent ; sur la base de l'idée que les enfants étaient davantage susceptibles d'être au travail, quand l'école ne les retenait plus. Les taux que nous affichons entrent dans le cadre de cette condition.

C'est ainsi qu'il importe de se poser la question suivante : qu'advient-il de la quotidienneté et de la trajectoire sociale de l'enfant et de l'enfance sans école ?, n'est-ce pas l'institutionnalisation de l'école qui a marqué *l'espace* des enfants ? La réponse à cette pertinente question exige de nous une incursion dans l'histoire des sociétés contemporaines où l'école est devenue une institution depuis fort longtemps. En effet, sans qu'elles soient l'exemple par excellence dans l'histoire sociale des sociétés, les meilleures illustrations, dans ce contexte, nous parviennent des travaux de Hugh Cunningham, spécialiste de l'histoire de la révolution industrielle en Grande-Bretagne, ainsi que C.P.Thompson et de l'historien Philippe Ariès qui nous font découvrir les processus socio-historiques en Occident, ayant présidé à l'"invention" de l'enfance et de l'enfant. H.Cunningham et C.P.Thompson. notaient, à travers l'histoire sociale de la Grande-Bretagne, comment la vie des enfants était mêlée à celle des adultes : le premier mentionnait que «la révolution industrielle a été réalisée sur le dos des enfants» (in Heywood. 1988. 57). Tandis que Thompson, faisant le procès d'une période intense et très peu attentive envers l'enfant en Grande-Bretagne, relatait amèrement les faits non sans s'exclamer : «...L'exploitation des petits enfants, à cette échelle, et avec une telle intensité, était l'un des évènements les plus honteux de notre histoire». (Thompson. 1984 : 384). Avec Ariès, on s'aperçoit que l'école a joué un rôle déterminant dans l'identification des enfants comme catégorie sociale aux besoins spécifiques. A ce propos, il faisait remarquer que «...l'éducation se fit de plus en plus par l'école. L'école cessa d'être réservée aux clercs pour devenir l'instrument normal d'initiation sociale, de passage de l'état d'enfance à celui d'adulte » (cité par Dantier. 2007. 11).

Ce qui nous mène à dire qu'au cours de l'histoire sociale des sociétés, la "découverte" de l'enfance est consacrée par l'institution de l'école ensuite par la généralisation de la scolarisation. Cette dernière constitue «...un monde à part, réservé à un groupe d'âge, massif mais limité, et soumis à une loi différente de celle du monde des adultes» (Peyre. 1960. 487).

C'est, en fait, à travers le mouvement général de scolarisation des enfants que «...les caractéristiques infantiles et juvéniles se distinguent et se forment dans les représentations et les pratiques sociales» (Dantier. *ibid.* 5). Or, à défaut d'être occupé par l'école, il se passe comme une sorte "d'incitation" au travail précoce. La prégnance de l'école est tellement ancrée dans la société que l'enfant qui n'est pas scolarisé est considéré comme marginal. (Schlemmer. 2005. 1). Ainsi, pour un nombre important d'enfants de notre échantillon d'enquête et dont l'âge varie entre 6 et 17 ans, la rupture avec l'école a été consommée : 8.2% n'ont jamais été scolarisés et 20.3% sont déscolarisés. Toutefois, la déscolarisation est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain : 22.1% et 17.4% respectivement. Dans le groupe des enfants travailleurs, la régularité dans le travail augmente avec l'âge. En termes comparatifs, dans le groupe des 16 – 17 ans, 61.2% ont un travail régulier, alors que le taux n'est que de 38.8% au sein du groupe des 6-15 ans, avec des journées de travail qui s'étalent sur 4 à 8 heures. Une différence qu'on explique, en partie, par le biais du taux de déscolarisation élevé chez les premières cités. La situation individuelle des enfants âgés entre 6 et 15 ans se résume ainsi :

**Tableau N°1 : La situation individuelle des enfants âgés de 6-15 ans**

Situation individuelle	Effectif	%
Scolarisés uniquement	1326	60,43%
Scolarisés et travaillent	341	15,54%
Travaillent uniquement	192	8,75%
Ne sont pas scolarisés	208	9,48%
Sans réponse	127	5,78%
Total	2194	100%

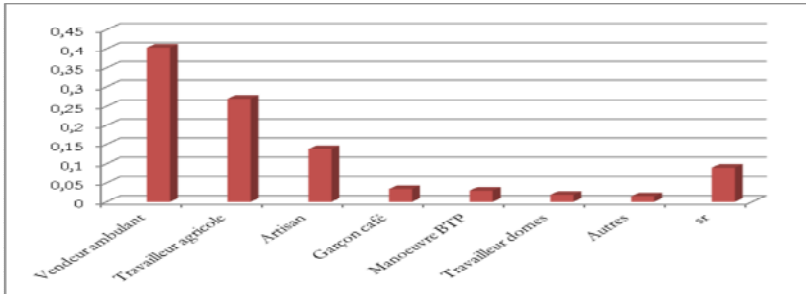
Source : *Enquête INT 2005*

A travers ces statistiques, il est intéressant de noter que, dans le groupe des enfants travailleurs de la tranche d'âge 6 – 15 ans, 63,97% pratiquent le travail précoce tout en fréquentant l'école. Un résultat qui, pour le moins, contredit notre perception première du travail des

enfants. Rappelons simplement que nous avons estimé, au départ de notre investigation, que pour rencontrer les enfants travailleurs, il fallait chercher parmi les groupes d'enfants déscolarisés : une perception née de la représentation dominante que véhiculent les expériences des pays développés, des pays industrialisés, à savoir que l'éducation scolaire est à même d'atténuer, voire d'abolir la mise au travail des enfants. Une approche contraire à la réalité socio-économique des pays du Sud, malgré l'institutionnalisation de l'instruction obligatoire. En Egypte, 55% des enfants de 6– 14 ans qui s'adonnaient à une activité économique rémunérée, fréquentaient en même temps l'école, nous dit Zibani.N (1994. 160). L'interrogation sur le rapport école/travail ; est motivée par l'effet néfaste supposé de l'activité de travail sur la scolarisation des enfants, au sens où les enfants travailleurs s'exposent au risque de délaisser leurs études au profit d'activités jugées plus bénéfiques. Il s'agit là d'une attitude largement abstraite et spéculative tant que n'a pas été prouvée, avec suffisamment de précision, la part de l'activité extrascolaire (travail) dans l'échec scolaire par exemple (Invernizzi. 2003. 472). Une analyse détaillée du rapport de la scolarisation à la pratique du travail par les enfants exige que soient élucidées deux aspects : connaître le type de travail effectué par les enfants, en termes de durée et d'intensité afin d'apprécier de manière précise la compatibilité ou l'incompatibilité entre les deux activités, ensuite connaître, pour une classe d'âge donnée, le taux d'enfants qui ne fréquentent plus l'école et qui n'ont jamais travaillé.

Aussi, parmi les questions les plus récurrentes de la thématique du travail des enfants figure celle qui concerne les types d'activité auxquels s'adonnent les enfants. La légitimité de l'interrogation revient à la mise en rapport du type de travail qu'effectue l'enfant avec les conditions physiques et mentales qui lui sont propres et pour qui est reconnu l'état de vulnérabilité.

Graphique N°1 : **Activités des enfants travailleurs**



Source : Enquête INT 2005

Par la description des travaux auxquels s'adonnent les enfants en Algérie, on remarque que l'activité de vente ambulante est de loin l'activité dominante (40,30%). Il s'agit d'une activité fortement répandue et somme toute logique, dans la mesure où elle ne nécessite aucun niveau de qualification, ni de savoir-faire réel. Les produits soumis à la vente sont surtout des produits alimentaires de fabrication traditionnelle, ou les produits saisonniers tels que les affaires scolaires, les produits en rapport avec la célébration des événements divers et fêtes religieuses (*mawled ennabaoui* et *ramadhan*), etc...

Après l'activité de vente, les activités économiques des enfants se concentrent dans le travail agricole, avec la particularité d'être caractérisé par un niveau élevé de pénibilité. Ce type d'activité s'approprie la deuxième place, vu qu'il englobe une multitude d'activités spécifiques mais liées toutes, de manière directe ou indirecte, au travail agricole spécifique au monde rural. A ce type d'activité, se greffe, à titre d'illustration, le travail de garde de troupeaux (11,8%).

En plus du fait que le travail des filles s'inscrit aussi dans cette tendance générale, on observe que les deux activités particulières où les jeunes filles travailleuses enregistrent des pourcentages supérieures à ceux des garçons sont la domesticité et l'artisanat. Cependant, il convient de préciser que le travail féminin dont il est question ici, ne concerne pas les tâches domestiques qu'effectuent les jeunes filles dans leurs foyers familiaux. C'est ainsi que 67% d'entre elles travaillent pour un proche parent et 6% seulement pour une personne étrangère, au moment où 71,65% d'entre elles perçoivent une rémunération. A titre comparatif, les garçons travaillent à 40% pour un proche parent et 23,5% pour une personne étrangère. Précisons

également que le travail des filles, très souvent, prend forme moyennant le concours de réseaux sociaux «...lié[s] à une forme de proximité sociale : familiale, régionale, ethnique, amicale, religieuse...» (Jacquemin. 2002. 308), supposés les prémunir des abus.

Toutefois, nous demeurons conscients des conséquences de l'option théorique et méthodologique prise, en l'occurrence celle de l'OIT en ce qui concerne le concept de travail en général et le travail féminin en particulier. La pertinence de la question mérite qu'on s'y attarde. En effet, l'organisation internationale du travail considère comme travail toute activité économique entrant dans le cadre de la production des biens et services, laquelle «... comprend toute la production et la transformation des produits primaires, que ceux-ci soient destinés au marché, au troc ou à l'autoconsommation, ainsi que la production pour le marché de tous les autres biens et services et, dans le cas de ménages produisant de tels biens et services pour le marché, la production correspondante qui fait l'objet d'autoconsommation» (OIT. 2000. 57). L'adoption d'une telle approche du travail, signifie que ce dernier prend place, et est réalisé aussi au sein d'espaces sociaux, qui initialement ne remplissent pas la fonction d'abriter le travail. En tout cas, ils ne sont pas socialement identifiés comme tel, car il s'agit d'espaces de reproduction aux fonctions et finalités bien déterminées.

Théoriquement, quand le travail s'exécute dans un espace de reproduction, il obéit, sans aucun doute, à une autre logique que n'est pas nécessairement celle qui préside à la relation de travail formelle et formalisée.

Il est vrai, qu'*a priori*, une telle hypothèse suscite un questionnement de fond : comment le travail peut-il exister dans le contexte d'un type de relations liant les gens dans la sphère de reproduction, notamment les relations familiales, partant du fait qu'il s'agit bel et bien d'espaces sociaux où les individus, conformément à leurs rôles respectifs, "ne sont pas sensés" entretenir des rapports marchands entre eux ?

Il est donc clair, que ce type d'interrogation ne fait pas suffisamment de place à ou, du moins, minimise les effets du développement historique d'un fait marquant : le travail rémunéré et le système du salariat en particulier. Progressivement, a pris place une nette distinction entre la sphère de production et la sphère de reproduction, ou plus exactement entre le travail professionnel et le travail dome-

stique (De Coster & Pichault 1998. 433). La question est de savoir, alors, si on est en droit de considérer travail, une activité de production de biens ou de services qui n'est pas induite dans un rapport d'échange et, par voie de conséquence non rémunérée.

L'évolution de la structure sociale, de manière générale, modifie la répartition des rôles sociaux : un mouvement très perceptible à travers l'essor du travail de la femme à l'extérieur, qui transforme radicalement les fondements mêmes de la division sexuelle du travail en société. Elle prend forme par le biais d'un nouveau mode d'appropriation des positions sociales et des ressources économiques. Effectivement, afin que la femme, notamment celle qui a la responsabilité d'un foyer, puisse être en mesure de s'acquitter de ses tâches de salariée, et de s'adonner pleinement au temps de production, il faudrait qu'elle puisse bénéficier de l'opportunité de confier à un "substitut" ses tâches originelles, ses tâches domestiques.

C'est un ensemble d'activités qui, dominées par son aspect tellement naturel que d'aucuns se refusent de parler de travail. Pourtant, il est devenu commun, de nos jours, de constater que certaines fonctions fondamentalement domestiques ont été externalisées : garde des enfants, préparation des repas etc...pour devenir fonctions essentielles, pour des gens spécialisés, contre rétribution. Il est clair, par voie de conséquence, que les tâches qui étaient à l'origine activités domestiques, se transforment en activités rétribuées une fois cédées à autrui. Que celles-ci soient des activités de production ou de service, ne change rien au résultat. Du coup, les transformations dans les rôles sociaux ont rendu nécessaire de bâtir la relation entre travail et famille comme objet d'étude, survenant dès que la femme s'engage dans le travail, à l'extérieur, c'est-à-dire dans l'activité rémunérée.

Désormais, nous sommes en présence d'une nouvelle logique qui pose la question des tâches d'entretien et d'intendance, de la force de travail, ainsi que celle de la "double-journée" de travail chez la femme salariée, compte tenu du fait, indéniable, que l'activité de travail, n'est plus confinée aux tâches professionnelles. On remarque bien que le travail est saisi dans le mouvement global d'évolution de la société, dictant une nouvelle définition des tâches, des rôles sociaux, et des rôles économiques à l'intérieur de l'espace, qui initialement se distinguait de l'espace où le travail était exécuté.

C'est alors que l'éclatement du concept de travail a donné naissance à de nouveaux champs de réflexion, tels que la sociologie économi-

que ou l'économie solidaire, dont l'objectif est de rendre compte des stratégies de mobilisation des ressources en vue de la satisfaction des besoins. Cela revient à dire que le travail existe même en dehors des limites et de la logique du marché du travail. C'est à partir de là que l'interpénétration entre la sphère de production et la sphère de reproduction suscite un élargissement du domaine de définition du concept de travail, afin d'être en mesure d'englober aussi bien la dimension professionnelle que la dimension domestique.

Ce qui pourrait empêcher d'entrevoir un élargissement du domaine de définition du travail, c'est le fait que la forme du travail effectué contre rémunération ou travail salarié est dominante et du coup « ...on a tendance à ne penser travail que pour autant qu'il s'agit d'un travail rémunéré et effectué hors de la cellule familiale » (Schlemmer, 1997.68). Or, des activités identiques (de production ou de service) peuvent être exercées sans que le but ultime ne soit l'échange. C'est le cas de toute la production à des fins d'autoconsommation et les services réalisés dans le cadre domestique. C'est un travail à finalité non-marchande. Ce qui a conduit les experts de l'ONU à étendre la définition de l'activité économique à la production de biens et services pour fins d'autoconsommation mais non-marchandes, et à l'inclure dans le système de comptabilité national révisé en 1993. De ce fait , il y a lieu d'élargir le domaine de définition du travail dans le but de l'adapter à la thématique du travail informel d'une manière générale et le travail des enfants de façon particulière. Conséquemment, on est amené à réaliser que la notion de travail prend obligatoirement un aspect extensif, dans la mesure où elle s'étend à l'ensemble des activités englobant également ce qui est désormais appelé "l'économie non-observée". C'est ce qui a fait réagir A.Leroy, qui précise que : « Si les chiffres de l'OIT révèlent que les garçons travaillent plus que les filles (62% de garçons pour 38% de filles pour les 15 – 17 ans), ces statistiques n'intègrent pas le travail domestique, activité majoritairement féminine » (2009. 9). Le travail concerne, par voie de conséquence, toutes les activités pouvant être cédées à des tierces personnes moyennant rémunération.

Le psychosociologue du travail P. Jaccard dans sa définition du concept de travail, disait que celui-ci a toujours été dominé par et défini selon les catégories du marché et de la comptabilité. Ainsi la question se pose de savoir si la problématique de la sociologie du travail doit se limiter à la seule population active (1966. 31). Quoiqu'il

en soit, nous constatons que le travail qui s'effectue *intra muros*, engageant les membres de la famille et particulièrement les jeunes filles, parfois au détriment même de leur scolarité, ne fait pas l'objet des statistiques du travail, ni de mesure, encore moins de comparaison internationale, et qu'il se heurte à l'impact des valeurs socio-culturelles des différentes sociétés. Dans ce domaine, même en prenant en ligne de compte le *relativisme culturel* (Lange. 2000), la réflexion mérite d'être approfondie.

Pour poursuivre l'identification des activités qu'effectuent les enfants travailleurs, nous indiquons qu'ils ne sont que 3% "garçons de café" et 3,4% exercent dans le secteur du BTP, exclusivement de sexe masculin. Le premier employeur des enfants est le proche parent, particulièrement pour les filles. Elles travaillent rarement pour le compte d'une personne étrangère (67.2% et 6% respectivement). Le travail pour une tierce personne et l'auto-emploi chez les garçons ont une sorte de connotation particulière, dans la mesure où l'instrumentation de l'activité de travail signifie l'aspiration à l'autonomie, notamment par rapport à l'autorité parentale. Cette remarque est reprise par Bhalotra (2000). Bonnet, de son côté, la décrivait ainsi : «Se mettre à son propre compte, même si cela ne signifie pas une vie plus facile, représente une évolution positive du point de vue de l'enfant, une sorte de libération de la pression fami-lyale, et, par rapport aux autres enfants travailleurs, une promotion sociale » (1998,50)

### **3. L'exclusivité au revenu familial ?**

En "bonne logique", on est souvent appelé, en premier lieu, à chercher l'opportunité d'une hypothétique corrélation entre le travail des enfants et la situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté de la famille d'appartenance. C'est ce qui apparaît le plus acceptable, tant que des versions opposées n'ont pas été mises à jour pour détrôner la suprématie explicative de cette thèse qui, à nos yeux, n'est que partiellement vraie.

Aussi, en supposant que la thèse de la pauvreté soit un argument indéfiniment vrai dans la recherche de ce qui peut pousser les enfants à travailler, il serait incorrect d'admettre l'hypothèse que ce ne sont pas tous les enfants pauvres qui travaillent comme ce ne sont pas tous les enfants travailleurs qui sont pauvres. Dans le but de proposer une réponse à cette question essentielle, il nous revient de rechercher des



mécanismes d'éventuelles logiques sociales explicatives du phénomène. Commençons alors par croiser la situation individuelle des enfants avec le revenu des parents.

**Tableau N°2 : Relation de la situation individuelle des enfants 6-15 ans au revenu familial**

	<10000 da	10000-20000 da	+ 20000 da	Sans réponse	Total
Travailleur	131 20.62%	234 23.60%	131 28.72%	38 34.23%	534 24.35%
Ne travaille pas	474 74.60%	696 70.23%	306 67.10%	64 57.65%	1540 70.22%
Sans réponse	30 04.70%	61 06.15%	19 04.16%	09 08.10%	119 05.42%
total	635 100%	991 100%	456 100%	111 100%	2193 100%

Source : Enquête INT 2005

Précisons d'emblée que le revenu familial affiché n'intègre pas l'apport financier des enfants travailleurs au revenu familial. Celui-ci est lié au statut professionnel des parents : 45% sont des salariés, 21.4% sont des employeurs/indépendants en zone urbaine ; en zone rurale 22,9% sont salariés et 42,2% employeurs/indépendants.

Visiblement, les données empiriques sur les raisons qui peuvent pousser les enfants à s'adonner au travail précoce ne soutiennent pas invariablement la théorie de la pauvreté, conformément à l'axiome de luxe développé par Basu et Van (1998). En effet, si le travail des enfants avait uniquement pour objectif de combler l'inexistence ou l'extrême faiblesse du revenu familial, afin de pouvoir acquérir les biens nécessaires à la subsistance, on aurait comme résultat qu'une augmentation du revenu familial ferait obligatoirement fléchir le besoin de mettre les enfants au travail. Or, ce n'est pas le cas : un accroissement du revenu familial est corrélé positivement à un accroissement du taux des enfants travailleurs.

A travers ce résultat, nous rejoignons les conclusions de nombreuses études menées dans les pays en voie de développement en Afrique et en Asie (Inde et Pakistan notamment) parmi lesquelles celle du chercheur sur le travail des enfants Sonia Bhalotra, dont les nombreuses investigations l'ont menée à s'interroger sur une explication alternative du travail des enfants, autre que celle qui *a priori* a

tendance à créer le consensus. Elle note à ce propos : «Une perception partagée mais assez contestable est que le travail des enfants soit causé par la pauvreté des ménages » (2000,1). En réalité, la contribution de l'auteur dans l'élucidation du phénomène n'est pas de substituer une nouvelle explication à celle qui se base sur la pauvreté : mieux, il s'agit pour elle d'apporter une relativisation en vue d'un enrichissement. De ce fait, elle ne nie point la portée de la théorie de la pauvreté, elle ajoute le fait que lier le travail des enfants à la situation de pauvreté, c'est mettre en exergue uniquement la forme forte de cette grande hypothèse. Alors que, quand il s'agit de situation produisant des données empiriques contredisant la thèse, il est question cette fois-ci de la forme faible de la dite hypothèse. Sa conception alternative apparaît clairement dans sa proposition d'une vision nouvelle du phénomène : «Oui..., disait-elle,...il y a une conceptualisation alternative du phénomène du travail des enfants, dans laquelle la pauvreté du ménage joue, au mieux, un rôle secondaire. De ce point de vue, les enfants travaillent parce que les bénéfices obtenus du travail sont plus importants que ceux de la scolarisation » (2000,3). Voilà que la mise au travail des enfants qui est, en majorité, le fait des parents, est le résultat d'une stratégie familiale à finalité d'investissement. Le travail des enfants peut prendre forme au sein de familles riches, comme rapporté par Bhalotra et Heady qui, dans leur étude menée au Pakistan et au Ghana, ont observé que plus les parents ont de terre, plus les enfants travaillent (in Dumas, 2005,3). Même si l'argument s'inscrit dans le contexte de la forme faible de l'hypothèse de la pauvreté, la portée des résultats de cette étude réside dans le fait que, si elle ne dit pas comment et pourquoi les ménages les plus riches, propriétaires terriens, font travailler leurs enfants, au moins nous dévoile-t-elle un précieux enseignement, à savoir que le niveau de richesse du ménage n'élimine pas systématiquement le travail des enfants.

Enfin, le travail des enfants n'est pas lié uniquement et exclusivement à une situation de pauvreté, car il peut être aussi le fait des enfants eux-mêmes, notamment ceux de la catégorie des plus âgés ; (tendance à la déscolarisation), qui cherchent à gagner une certaine liberté vis-à-vis de leurs parents. Une stratégie ; qui, pour prendre place, n'est pas indispensablement liée au niveau de revenu des parents.

#### **4. La dimension sociodémographique**

Toute interrogation sur le travail des enfants fait ; qu'incontestablement, la famille représente cet espace socio-économique et culturel d'observation incontournable, car c'est au sein de cet espace privilégié de socialisation que se nouent et se "négocient" les rapports sociaux qu'entretient l'enfant en premier lieu avec la société.

Pour l'analyse de l'impact du facteur démographique sur le travail des enfants, il y a lieu d'investiguer la relation du phénomène avec la décomposition familiale liée à l'affaiblissement du lien social et de son lot de conséquences, notamment sur le plan matériel et psychologique. Les enquêtes que nous avons menées ne semblent pas soutenir une telle hypothèse, dans la mesure où les chefs de familles des enquêtés jouissent dans leur quasi-majorité (93.4%) du statut de marié et de sexe masculin (93.6%). Du moins cela est-il vrai au niveau de la majorité statistique ; mais quand on s'intéresse particulièrement, aux enfants dont les parents sont soit divorcés, soit veufs, on découvre alors que les risques pour les enfants de travailler sont nettement plus importants comparés aux enfants dont les parents forment un couple unis de mariés. En effet, le taux d'enfants travailleurs est de 35.5% pour les enfants dont le chef de famille est divorcé et 29.9% quand le père ou la mère est veuf ou veuve.

L'aspect démographique inféré à la thématique du travail précoce chez les enfants est motivé par deux raisons essentielles : il s'agit, en premier lieu, de l'impact du poids des besoins familiaux en fonction d'un niveau de revenu donné, tandis que la seconde raison ; est relative au potentiel humain que recèle la famille et qui représente un gisement de main-d'œuvre mobilisable au besoin.

Alors, peut-on assumer un effet de taille de la famille, dans le sens où l'offre de travail est proportionnelle au nombre de personnes qui la constituent ? La taille moyenne des familles des enfants qui travaillent n'est pas plus importante que celle des enfants qui ne travaillent pas. Rappelons toutefois que la tendance dominante est le travail de manière occasionnelle, car la majorité des enfants travailleurs sont scolarisés (tableau n°1). A ce propos, on constate que le taux d'enfants qui travaillent à ce rythme-là, s'élève avec l'augmentation du nombre d'occupés par famille et ce, indépendamment de la variable sexe, notamment au sein du groupe d'enfants scolarisés ou n'ayant jamais connu l'école.

Il est clair par conséquent que l'enfant se trouve dans un milieu ambiant qui érige le travail, notamment le travail précoce, comme levier essentiel de la réussite sociale. A ce propos, la position parentale est décisive en ce qui concerne les choix stratégiques qu'ils effectuent en matière d'investissement dans le domaine de l'éducation et la formation ou bien celui du travail.

Pour beaucoup de parents, le travail est conçu comme vecteur essentiel de la socialisation de l'enfant. Un phénomène de société révélateur d'une stratégie des parents enracinée dans les coutumes et que décrit de manière très précise l'anthropologue et économiste Invernizzi, qui disait notamment : « Dans certains contextes sociaux et culturels, le travail est considéré comme une forme adéquate de socialisation d'une part, et une forme de participation à la communauté de l'autre... », En n'oubliant pas de souligner que : « ...cela est en rapport avec le mode dominant de production et avec les contextes socio-économiques de précarité » (2003.4.7). Toutefois, l'appréciation réelle et authentique d'un niveau de revenu ne peut être effective que mise en relation avec un niveau de besoins en consommation en rapport avec le nombre de personnes que compte une famille déterminée. Si cela se vérifiait, le travail des enfants deviendrait indispensable à chaque fois que s'élargirait la taille de la famille et que diminuerait ou resterait constant le revenu familial. Or, un croisement opéré dans le sillage de cette interrogation ne semble pas corroborer une telle hypothèse, dans la mesure où, globalement, le taux d'enfants travailleurs qui augmente en fonction du nombre de personnes par famille, n'est pas atténué par le niveau de revenu familial, comme le montre le tableau suivant :

Tableau N°3 : **Situation individuelle des enfants 6-15 ans selon le revenu des parents et la taille de la famille**

Revenu	Taille de la famille	Situation individuelle						total	
		Sans réponse		travaille		ne travaille pas			
		effec	%	effec	%	effec	%	effec	%
da <10000	2 - 5 Personnes	3	4.5%	12	18.1%	51	77.3%	66	100.0%
	6 - 8 Personnes	13	4.3%	59	19.5%	230	76.2%	302	100.0%
	9 - 10	6	5.6%	27	25.5%	73	68.9%	106	100.0%
	11 Personnes	10	6.1%	33	20.2%	120	73.6%	163	100.0%
	Total	32	5.0%	131	20.5%	474	74.5%	637	100.0%
	2 - 5 Personnes	12	12.8%	19	20.2%	63	67.0%	94	100.0%
	6 - 8 Personnes	24	4.8%	120	23.9%	359	71.4%	503	100.0%

10000 - 20000 da	9 - 10	14	6.8%	48	22.9%	147	70.4%	209	100.0%
	11 Personnes	13	7.0%	47	25.1%	127	67.9%	187	100.0%
	Total	63	6.3%	234	23.5%	696	70.1%	993	100.0%
+ 20000 da	2 - 5 Personnes	3	8.3%	8	22.2%	25	69.5%	36	100.0%
	6 - 8 personnes	9	4.2%	52	24.2%	154	71.6%	215	100.0%
	9 - 10	3	4.1%	23	31.5%	47	64.4%	73	100.0%
	11 personnes	7	5.1%	48	35.6%	80	59.3%	135	100.0%
	sr	3	2.85%	38	36.19%	64	60.95%	105	100.0%
	total	25	4.43%	169	29.96%	370	65.60%	564	100.0%
Total		120	5.46%	534	24.33%	1540	70.19%	2194	100.0%

Source : Enquête INT 2005

Autrement dit, à taille de famille égale, le pourcentage d'enfants travailleurs n'augmente pas en raison d'une diminution du revenu familial et vice versa. Théoriquement, le niveau de revenu familial devrait être inversement proportionnel au taux d'enfants travailleurs, quand la taille de la famille ne change pas. A ce titre, en prenant comme exemple la taille de la famille se situant entre 6 et 8 personnes, on observe que le taux d'enfants travailleurs de cette tranche de taille de famille est de 19.5% pour les familles dont le revenu est le plus bas, au moment où il est de l'ordre de 23.9% et 24.2% pour des revenus familiaux plus importants et taille de famille constante. On aurait pensé qu'en vertu de l'accroissement du revenu familial et pour une taille de famille identique, ces dernières auraient moins recours à l'apport d'un revenu complémentaire que leur procure le travail de l'enfant, car étant supérieur au niveau de subsistance, comparé aux familles de même taille et au revenu moindre. Une telle déduction est subordonnée à deux conditions : premièrement, que le niveau de consommation réel de la famille ne soit pas supérieur à ses moyens, pour que le critère de subsistance puisse servir de mesure et, surtout, puisse être pris comme élément permettant la comparaison entre les familles; deuxièmement, que les enfants travailleurs fassent preuve d'altruisme dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle par la remise à leur parent de leur gains, ou d'une partie de leur gains, lorsque ceux-ci peinent à satisfaire aux besoins élémentaires de la famille.

Les données empiriques récoltées lors de notre enquête ne nous permettent pas de répondre : pour cette importante question, nous demeurons à un niveau purement théorique.

En revanche, s'agissant de la destinée des gains des enfants qui travaillent, nous pouvons préciser qu'en moyenne 42.5% des revenus des enfants sont utilisés en guise d'aide aux parents, 37.1% sont destinés à la consommation personnelle et 12.6% vont à l'épargne.

A la suite de ces résultats, le taux des gains utilisés à des fins de consommation personnelle nous incite à plus de prudence dans l'établissement d'une corrélation entre le travail précoce chez l'enfant et la pauvreté. La consommation personnelle n'indique en aucune manière un niveau de revenu des parents. En revanche, elle démontre comment les enfants les plus âgés partent à la recherche de plus d'autonomie vis-à-vis de l'autorité parentale et ce, en s'érigeant maîtres de leurs gains. (Bonnet. 1998. 50).

## **5. Effets des caractéristiques du milieu familial**

Le degré d'antinomie du travail des enfants en rapport à l'impact du niveau d'instruction du chef de famille ne peut être démontré qu'en éliminant l'effet du revenu. C'est ainsi que la mise en rapport de la situation individuelle des enfants de 6-15 ans avec la variable niveau d'instruction du père ainsi que le niveau de revenu respectif montre bien qu'à tous les niveaux de revenu, la logique qu'impose le niveau d'instruction du père est implacable : le pourcentage d'enfants travailleurs diminue en fonction de l'élévation du niveau d'instruction du chef de famille.

Ce qui nous autorise à assumer le caractère hégémonique de la variable niveau d'instruction, et cela par le biais de son rapport au statut d'emploi du père : les niveaux d'instruction les plus bas, analphabètes et issus du primaire, représentent des taux importants chez les chefs de familles qui sont employeurs ou indépendants, se situant surtout en zone rurale (74,4% et 20% contre 43,9% et 31,7% pour les chefs de famille salariés). Alors que pour les salariés, qui vivent en majorité (59,8%) en milieu urbain, ils enregistrent des taux avec des écarts importants en leur faveur dans le sens d'une lecture croissante du niveau d'instruction : 31,7% contre 20% pour le niveau primaire, 13,4% contre 3,3% pour le moyen, 9,8% contre 1,1% pour le secondaire et 1,2% en ce qui concerne le niveau supérieur.

Il résulte donc que la mise au travail des enfants apparaît aussi bien chez les chefs de familles salariés ou vivant de transferts de revenus où il est question de faible niveau de revenu, que chez les employeurs et indépendants dont le niveau de revenu est nettement plus important.

Ce qui peut paraître comme un résultat quelque peu contradictoire avec les résultats précédents en termes de niveau de revenu, mais qui s'explique par une constante, à savoir : un bas niveau d'instruction.

La réunion des deux variables, statut d'emploi et niveau d'instruction, explique, en fait, la possibilité chez les parents de pouvoir utiliser leurs enfants dans leur profession, et le choix qu'ils opèrent entre le travail et la formation. D'où la synthèse des trois variables citées, qui a un impact certain sur les représentations que se font les chefs de famille en ce qui concerne le travail des enfants.

## **6. Le capital scolaire familial**

Le capital scolaire détenu par la famille est un élément de sa structure dans le sens où il s'inscrit dans le contexte de l'héritage social transmis à travers les générations révélant coutumes, usages et traditions voire même représentations collectives de ce que signifie la réussite ou l'échec de la scolarisation. Le capital scolaire fait partie du capital social et ses effets sociaux sur la base de quoi l'individu tire bénéfice et avantages des caractéristiques des personnes auxquelles il est lié. Sur le plan opérationnel, le capital scolaire est atteint au moyen d'un indice de mesure élaboré sur la base d'indicateurs constitués par le niveau d'instruction de chaque membre de la famille dont l'âge est supérieur à 16 ans : La catégorisation du capital scolaire a donné lieu à 4 niveaux. 0 = capital scolaire nul. 1 = faible : 1.01 – 1.60 = moyen et 1.61 + = élevé. La majorité relative des familles (43.4%) ont un capital scolaire faible, c'est-à-dire dont le niveau scolaire moyen des membres ne dépasse pas le niveau primaire. On remarque une grande concentration au niveau du capital scolaire moyen, tandis que le capital scolaire élevé accuse une grande dispersion et une importance numérique relative. Il se dessine donc, dans les familles des enfants de 6 - 15 ans une sorte de polarisation de la scolarité dans le domaine des capacités réelles des différentes catégories sociales à "accumuler leur capital scolaire". Quant au rapport entre la forme de structuration du capital scolaire et la mise au travail des enfants, paradoxalement le type de capital scolaire que possède la famille ne donne pas de

différence en ce qui concerne la pratique du travail précoce des enfants.

Tableau N°4 : **Situation des enfants 6-15 ans selon le capital scolaire de la famille et l'origine sociogéographique**

Origine socio-géographique	Capital scolaire	Situation individuelle						Total			
		Travail régulier		Travail occasionnel		Jamais				Sans réponse	
Urbain	0	1	1.1%	22	24.2%	61	67.0%	7	7.7%	91	22%
	← 1.0	6	2.6%	57	24.6%	157	67.7%	12	5.2%	232	27.4%
	1.01 – 1.60	4	1.8%	51	23.1%	159	71.9%	7	3.2%	221	26.1%
	1.61 +	5	1.7%	83	27.6%	197	65.4%	16	5.3%	301	35.6%
	Total	16	1.9%	213	25.2%	574	67.9%	42	5.0%	845	100%
Origine socio-géographique	Capital scolaire	Situation individuelle						Total			
		Travail régulier		Travail occasionnel		Jamais				Sans réponse	
Rural	0	16	10.0%	38	23.8%	100	62.5%	7	3.8%	161	11.9%
	← 1.0	25	4.4%	100	17.6%	405	71.3%	38	6.7%	568	42.1%
	1.01 – 1.60	9	2.9%	59	19.1%	225	72.8%	16	5.2%	309	22.9%
	1.61 +	4	1.3%	54	17.4%	236	75.9%	17	5.5%	312	23.2%
	Total	54	4.0%	251	18.6%	966	71.7%	78	5.7%	1349	100%
Total général		70	3.1%	464	21.1%	1540	70.1%	120	5.4%	2194	100%

Source : Enquête INT 2005



Le capital scolaire n'a de l'effet qu'une fois situé dans un espace sociogéographique et cela, par rapport au degré de régularité dans le travail qu'effectuent les enfants. On note que c'est dans les zones rurales que se concentre le plus le capital scolaire de catégorie faible 42.1% contre 27.7 pour le milieu urbain. C'est aussi en milieu rural que les enfants travaillent plus de manière régulière (4,0%). La prédominance du type de travail régulier donne sa raison d'être au fait de quitter l'école de manière précoce, dans la mesure où, en zone rurale, le travail régulier aurait tendance à s'accaparer le temps libre de l'enfant et, progressivement à l'éloigner de l'école, jusqu'à l'interruption de la scolarisation. C'est une tendance qui n'est pas vérifiée pour le milieu urbain. Ce qui nous autorise à dire que c'est particulièrement en milieu rural que s'exprime le plus clairement le rapport entre le travail des enfants et le type de capital scolaire de leur famille. C'est alors que la variable «statut d'emploi du chef de famille» renforce l'argument, dans la mesure où c'est quand les pères sont dans la catégorie des employeurs et indépendants que les enfants exercent un emploi de manière régulière. Ce qui nous enseigne, par voie de conséquence que c'est en zone rurale que les chefs de familles investissent moins dans la formation, et misent sur l'intégration du travail de leur enfant dans l'activité agricole. La régularité du temps de travail de l'enfant peut être expliquée aussi par la singularité du monde rural, qui accuse une certaine faiblesse des mécanismes du marché du travail en termes d'offre et de demande, notamment lorsqu'il est question d'exploitation familiale. C'est ainsi que l'impact du facteur «capital scolaire» sur la mise au travail des enfants est médiatisée par le statut d'«emploi du chef de famille» tout en minimisant au maximum le rôle de l'«état de pauvreté» sur le travail des enfants.

La dynamique de la logique sociale sur laquelle est bâti le travail des enfants nous permet de mettre en exergue deux points fondamentaux : Nous apprenons, d'une part, que le travail des enfants se pratique dans un contexte familial et d'autre part, que l'impact du statut d'emploi du père dans son rapport à l'indice du capital scolaire de la famille révèle la dynamique qui sous-tend le processus de reproduction sociale dans lequel le travail des enfants joue un rôle essentiel.

En fait, cela revient aussi à prendre en considération l'intervention des parents dans le mode de gestion du temps hors-école et la part attribuée aux activités de loisirs particulièrement pour les enfants qui travaillent tout en étant scolarisés.

## **Conclusion**

A l'instar de beaucoup de pays en voie de développement, la mise au travail des enfants en Algérie fait suite à une décision parentale dont le but est d'assurer un complément de revenu pour la survie de la famille. Le travail des enfants, quand il est partie intégrée à un processus de socialisation, engendre le comportement altruiste chez l'enfant portant aide et soutien aux parents dans leur difficulté à répondre aux besoins des membres de la famille. C'est là les termes les plus expressifs de la solidarité familiale et intergénérationnelle.

Cependant, la situation de pauvreté et de précarité des ménages ne sont pas les seules causes du travail des enfants : ce dernier naît également des stratégies familiales, ainsi que de celle des enfants eux-mêmes, notamment les plus âgés. En zone urbaine, quand les enfants travaillent pour aider leurs parents à assurer la subsistance, le niveau de revenu de nombre de ménages ne soutient pas forcément la nécessité de mise au travail des enfants.

En milieu rural, la situation professionnelle des chefs de ménages, et leur représentation de la réussite sociale pour leurs enfants sont déterminants, notamment dans les activités agricoles. L'imperfection du marché de la main-d'œuvre en termes d'offre et de demande, ajoutée à la désaffection des jeunes générations pour le travail de la terre, font que les propriétaires des exploitations ont tendance à mobiliser toute la main-d'œuvre familiale, dont les enfants. La forte tendance à la régularité dans le travail des enfants est une indication très significative, notamment au sein des familles qui se caractérisent par un faible niveau moyen de scolarisation parmi ses membres. Une tendance qu'expliquent les parents par leur volonté de transmettre à leurs jeunes enfants les rouages de l'indépendance et les secrets de la réussite professionnelle.

Le caractère familial qui domine le travail informel des enfants prend toute sa signification dans les termes du travail qu'effectuent les enfants de sexe féminin. Pour cela intervient en force la dimension socioculturelle, dans le sens où, premièrement, le travail, en tant que

valeur sociale essentielle, fait partie de l'ensemble du processus d'apprentissage à la prise de responsabilité et où, deuxièmement, le travail effectué n'est pas pensé comme tel, parce qu'il se réalise en marge des termes de l'échange, il est domestique. Il est mêlé à la sphère de reproduction.

Les résultats de l'analyse montrent aussi la singularité de l'expérience algérienne, qui aurait tendance à ne confirmer qu'en partie la théorie de l'économiste Basu selon laquelle un retrait des enfants travailleurs du marché du travail tendrait à réduire l'offre, ce qui provoquerait une hausse des salaires des ménages qui auront moins besoin de l'apport du travail de leurs enfants. Cela tient au fait qu'en Algérie, le système de bi-activité chez les enfants est dominant, et que l'activité première, dans le travail des enfants en Algérie, est celle de la vente ambulante, donc en marge du système de salariat. Cela tient également au fait que ; le travail des enfants, dans le domaine agricole et domestique, se fait dans un contexte familial, évacuant par là-même le risque d'intervention de la force de la loi.

### **Référence bibliographique**

**Barrere-Maurisson M.A, (1998).** «*Travail et famille. Pour une redéfinition du travail et de son partage*» in De Coster & Pichault.F (eds) *Traité de sociologie du travail*. 2<sup>ème</sup> edit. De Boeck University. Bruxelles.

**Basu K & Van P.H, (1998).** «The economics of child labor». *American Economic review*. 88(3), June: 412-427

**Bhalotra S, (2000).** «Is child work necessary? The Suntory Center, London school of economics». *Discussion paper n°DEDPS 26*

**Bonnet, M. (1998).** «*Regards sur les enfants travailleurs : la mise au travail des enfants dans le monde contemporain. Analyse et étude de cas*». Lausanne : Edit. Page deux.

**Bonnet M & Schlemmer S, (2009).** «Aperçu sur le travail des enfants», *monde en développement*.2009/2. (n°146). [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=MED\\_146\\_0011](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=MED_146_0011). Consulté le 07.02.2014.

- BIT, (2002).** Travail décent et économie informelle. *Conférence Internationale du Travail*. Rapport VI. 90<sup>ème</sup> session. Bureau International du Travail
- Boucherf K, (2008).** «*Approche sociologique du phénomène du travail des enfants en Algérie*», département de sociologie, faculté des sciences humaines et sociales, université d'Alger.
- Dantier B,(2007).** «Catégories d'âge et d'état civil sous conditions socio-historiques» : Philippe Ariès, «*l'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*». (extraits) 2007. <http://classiques.ca/> consulté le 2 février 2014.
- Daza J-L, (2005).** «Economie informelle, travail non déclaré et administration du travail». *Dialogue*. Document n°9. Bureau International du travail. Genève.
- De Coster & Pichault F,(1998).** «*Traité de sociologie du travail*». (eds) De Boeck université. Bruxelles. 1998.
- Destremau B & Lautier B,(2002)** «Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud». *In revue tiers-Monde*. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers\\_1293-8882\\_2002\\_num43\\_170\\_1596](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_1293-8882_2002_num43_170_1596) consulté le 1 février 2014
- Dumas C, (2009).** «*Offre de travail des enfants et demande d'éducation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest*». Thèse de doctorat nouveau régime, Ecole des hautes études en sciences sociales, France.
- Heywood (Colin),(1988).** «*Childhood in the nineteenth century France : work, health and education among the classes populaires*». Cambridge university press. Cambridge.
- Institut National du Travail, (2005).** «*Le travail des enfants en Algérie*». Département de la recherche et planification.
- Invernizzi A, (2003).**«Des enfants libérés de l'exploitation ou des travailleurs doublement discriminés ?». *déviance et société*. 2003/4 (vol ;27). consulté le 10 février 20014 [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=DS\\_27480459](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DS_27480459)
- Jaccard P, (1966).** «*Psychosociologie du travail*». Payot. Paris.
- Jacquemin M, (2002).** «Travail domestique et travail des enfants, le cas d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) ». *In Tiers-Monde*. 2002, tome 43 n°170.
- Lange M.F, (200).** «The demand for labour within the household : Child Labour in Togo». In Schlemmer.B. *The exploited child*. Zed books. IRD Paris.

- Lautier B, (1994).** «*L'économie informelle dans le tiers-monde*». Paris, Repères. La découverte.
- Leroy A, (2009).** «Contre le travail des enfants, Présupposé à débattre. Alternative du sud». Centre tricontinental. CETRI. Belgique. 19.03. 2009. <http://www.cetri.be/spip.php?article1101>. Consulté le 11.02.2014.
- Manier B, (1999).** «Le travail des enfants dans le monde». Paris, La découverte.
- Mendras H, (1975).** «*Eléments de sociologie*». Paris, Armand Colin.
- Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. 2000-2001.** Code du travail. Algérie.
- Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière - ONS :** «*Enquête nationale à indicateurs multiples*». Rapport final. MICS 3. 2006.
- Morice A, (2000).** «Paternal domination : the typical relationship conditioning the exploitation of children» in Schlemmer.B. *The exploited child*. Zed books. IRD Paris. 2000.
- Mozere L, (1999).** «*Travail au noir, informalité : liberté ou sujétion ? Une lecture des travaux relatifs à l'économie informelle*». Paris, L'harmattan. Logiques sociales.
- Nieuwenhuys O, (2006).**« Les enfants travailleurs et le principe de réciprocité». In Bonnet. M et al : *Enfants travailleurs. Repenser l'enfance*. Collec "cahiers libres" ; edit Page deux. Lausanne.
- Office national des statistiques (ONS):** *Activité, emploi et chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013*. www.ONS.dz/img/pdf/données\_stat\_emploi\_2013.pdf
- Organisation internationale du travail (OIT), (2000):** *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail*. Genève.
- Peyre C, (1960).** « Aries Philippe, l'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime». *Revue française de sociologie*.1960.1-4. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1960\\_num\\_1\\_4\\_5867](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1960_num_1_4_5867) Consulté le 20 janvier 2014.
- Schlemmer B, (1997).** «Propositions de recherche sur l'exploitation des enfants au travail, faite aux sciences sociales, qui en France, ignorent encore la question... *Recherches internationales*, 50.
- Schlemmer B, (2005).** « Le BIT, la mesure du "travail des enfants" et la question de la scolarisation », *Cahiers de la recherche sur*

*l'éducation et les savoirs* [En ligne], Hors-série n° 1 | mis en ligne le 01 octobre 2012, consulté le 11 février 2014. URL : <http://cres.revues.org/1978> consulté le 20 janvier 2014.

**Semid A & al,(1999)**. «*Le travail de l'enfant en Algérie*». Ministère de la solidarité nationale et de la famille. UNICEF. Alger.

**Thompson E.P, (1984)**. «*The making of the English working-class*». Penguin book. England.

**Zibani N, (1994)**. «Le travail des enfants en Egypte et ses rapports avec la scolarisation. Esquisse d'évolution» *Egypte/Monde Arabe*, Première série, 18-19/ 1994. Mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 14 février 2014. <http://ema.revues.org/95>.